

SUJETS DE LA FICHE-CONSEILS

1. Généralités
2. Emplacement
3. Pente
4. Dimensions
5. Surface
6. Garde-corps et mains-courantes
7. Protection latérale
8. Entretien
9. Solutions compensatoires

OBJECTIFS

- a. Permettre de franchir des différences de niveaux.
- b. Permettre de circuler sans effort excessif.
- c. Permettre le déplacement avec tout type d'aide à la mobilité dont les triporteurs et les quadriporteurs.
- d. Être facilement repérable, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur.



1 Généralités

- Pour franchir une dénivellation, l'aménagement d'un parcours en pente s'avère essentiel à l'autonomie des personnes utilisant un fauteuil roulant. Ce parcours en pente est également très utile aux parents avec poussette d'enfant, aux livreurs avec chariot et à certaines personnes utilisant une aide à la marche.
- L'aménagement d'une pente douce de 1:20 à 1:50 devrait être privilégié plutôt que l'aménagement d'une rampe 1:12 à 1:20
- L'aménagement d'une rampe d'accès de 1:12 à 1:20 nécessite une largeur particulière, des mains-courantes de chaque côté et vise donc particulièrement les personnes à mobilité réduite.

Un escalier doit être prévu à proximité pour les autres usagers.

2 Emplacement

- Idéalement, toutes les entrées piétonnières d'un bâtiment devraient être accessibles de plain-pied, par une pente douce ou une rampe d'accès.
- Au moins 50 % des entrées piétonnières, incluant l'entrée principale et à l'exception des entrées de service, doivent être sans obstacles et donner soit sur l'extérieur au niveau du trottoir, soit sur une rampe conforme menant à un trottoir.
- Dans un parcours sans obstacles, les planchers et les voies piétonnières doivent être inclinés ou comporter une rampe pour chaque différence de niveau supérieur à 13 mm (s'applique donc également à un seuil de porte).



Description : entrée principale de plain-pied avec pente douce, Théâtre de l'île, secteur de Hull

3 Pente

- La pente doit être déterminée selon la hauteur de la dénivellation à franchir et l'espace disponible pour l'aménagement.

Lorsque l'espace le permet :

- privilégier l'aménagement d'une pente douce de 1:20 à 1:50. La pente douce, qui permet à tous les usagers d'utiliser le même parcours, est plus inclusive et est facile à franchir pour tous;
- sinon privilégier l'aménagement d'une rampe d'accès avec une pente de 1:15 à 1:20. Cette pente est idéale, sécuritaire, nécessite moins d'aide et favorise l'autonomie.

Lorsque l'espace ne le permet pas ou que la hauteur à franchir est de moins de 750 mm :

- aménager une rampe d'accès avec une pente de 1:12

Le bas de la rampe doit être aménagé en biseau pour éviter les changements brusques de niveau et le sommet de la rampe doit être adouci.

Calcul de la longueur de la rampe :

Pour un pouce de dénivellation, il faut compter 12, 15 ou 20 pouces de rampe.

Exemple : Une dénivellation de 5 pouces entre l'entrée du bâtiment et le lien piétonnier exige une longueur de :

5 x 12 : 60 pouces de rampe
(si 1:12 est choisi)

5 x 15 : 75 pouces de rampe
(si 1:15 est choisi)

5 x 20 : 100 pouces de rampe
(si 1:20 est choisi)

4 Dimensions

Paliers intermédiaires :

- Au moins 1200 mm de longueur lorsqu'il n'y a pas de changement de direction.
- Au moins 1800 sur 1800 mm lorsqu'il y a un changement de direction en L.
- Au moins 2200 sur 2500 mm lorsqu'il y a un changement de direction en U.

Paliers supérieurs et inférieurs :

- Au moins 1800 sur 1800 mm.

Si le palier conduit à une porte, offrir un dégagement du côté de la poignée :

- Idéalement 1800 sur 1800 mm hors du battement de la porte.
- D'au moins 750 mm de largeur si la porte s'ouvre en direction de la rampe.
- D'au moins 300 mm si la porte de largeur s'ouvre en direction opposée à la rampe.

Largeur

Pente douce (pente de 1:20 à 1:50)

- Aucune largeur maximale.

Rampe d'accès (pente de 1:12 à 1:20)

- Largeur libre entre les mains-courantes : exactement 920 mm sans diminuer la largeur requise pour l'évacuation.
- Largeur libre à la base (entre les bordures ou les chasse-roues) : 1200 mm.

Longueur

Pente douce (pente de 1:20 à 1:50)

- Longueur maximale sans palier : 15 m.

Rampe d'accès (pente de 1:12 à 1:20)

- Longueur maximale sans palier : 9 m.

5 Parcours

- Ferme, stable et uniforme.
- Antidérapante et texturée pour une traction optimale.
- Repère visuel et tactile aux paliers et aux extrémités.
- Doit être conçue pour que l'eau ne s'accumule pas sur la surface de circulation.
- Si la pente comporte une surface ajourée (caillebotis, fer ornamental), les ouvertures ne doivent pas excéder 12,7 mm.

6 Garde-corps et mains-courantes

Une pente dont la dénivellation est supérieure à 150 mm doit comporter une main-courante de chaque côté, peu importe la pente.

Garde-corps :

doit être continu et être situé entre 920 et 1070 mm de la surface de la pente.

Mains-courantes :

- Continues du côté intérieur.
- Se prolongeant de 300 mm aux extrémités et recourbées vers le mur, le plancher ou le poteau.
- De type tubulaire d'au plus 40 mm de diamètre.
- Distantes de 40 mm du mur auquel elles sont fixées.

Pente douce (pente de 1:20 à 1:50)

- À 920 mm du sol.

Rampe d'accès (pente de 1:12 à 1:20)

- Idéalement à deux hauteurs : 750 et 920 mm du sol.
- Sinon à une seule hauteur : 865 mm du sol

7 Protection latérale

- Les pentes et les paliers qui ne sont pas bordés par un mur doivent avoir une protection latérale.
- Bordure surélevée d'une hauteur d'au moins 75 mm.
- Barrière ou garde-corps dont l'arête inférieure est à au plus 75 mm de la surface de la rampe ou du palier.

9 Solutions compensatoires

Lorsque l'aménagement d'une rampe d'accès n'est pas possible à cause de contraintes architecturales, deux solutions compensatoires peuvent être envisagées :

- sonnerie de service avec signalisation;
- rampe amovible pour deux marches et moins.

8 Entretien

- La pente ou la rampe doit être entretenue (neige et glace) de façon régulière.